

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DELIB\_11\_2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 14

Date de convocation : 03 avril 2023  
Date d'affichage : 18 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur RATS, Maire.

**Étaient présents :** M. RATS, Mme CHAPELLE (pouvoir), M. LAIR, Mme RIVET, Mme BRUMENT, Mme DORÉ, Mme JEAN, M. BLONDEL, M. DRONY, Mme DUMESNIL, M. GUERIN, Mme MOUTON-QUEVAL, M. RENAULT.

**Était absent excusé :** M. DEHON

**Objet : Tarif cimetière**

**Vu,**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Le débat d'Orientations budgétaires,

Considérant, que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 supprime la taxe communale sur les opérations funéraires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité, décide :**

- Des tarifs suivants :

<b>Concession cimetière</b>
<u>Tarifs :</u> Concession pour 30 ans : 100,00 € Concession pour 50 ans : 180,00 €

<b>Concession dans le columbarium</b>
<u>Tarif :</u> Case pour une durée de 15 ans : 400,00 € (1 <sup>ère</sup> urne), 200,00 € (2 <sup>ème</sup> urne) Case pour une durée de 30 ans : 500,00 € (1 <sup>ère</sup> urne), 250,00 € (2 <sup>ème</sup> urne)  Plaque : 100,00 €

<b>Jardin du souvenir</b>
<u>Tarif :</u> Plaque : 50,00 €

*Cayurue*

Tarifs :

Emplacement pour une durée de 30 ans : 100,00 €

Emplacement pour une durée de 50 ans : 170,00 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 076-217601699-20230411-DELIB\_11\_2023-DE

SLO

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**LE REGISTRE DUMENT SIGNE  
POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,**

